

DOSSIER AUTORISATION DE  
TRAVAUX :

**CURAGE PLURI ANNUEL PRISE D'EAU ET  
CANAL DE FUITE**

*CENTRALE DE SINSAT*

**MAITRISE D'OUVRAGE**

SNC SAFHCAA

2 chemin de la marouette  
Pole Haristeguy  
64 100 BAYONNE

DEVEN'R

*AMO pour le développement, la construction et l'exploitation de votre centrale EnR*

*Réf. : HY\_2004\_SIN*

## **Evolution du document**

<b>Indice</b>	<b>Désignation</b>	<b>Modification</b>	<b>Date</b>
1	HY_2010-3_SIN	Edition originale	18/07/2024

### **AVANT-PROPOS :**

- 1- Ce document est la propriété de DEVEN'R. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable. Une copie par Xérogaphie, photographie, support magnétique, électronique ou autre constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1995, sur la protection des droits d'auteur.
- 2- Le présent rapport ne peut être considéré en aucune manière comme un élément participant à la conception du projet qui y est décrit, au sens de la norme NF 01-003 des marchés privés de travaux.

## SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU PETITIONNAIRE .....	4
2.	LOCALISATION DE L'AMENAGEMENT .....	4
3.	RESUME NON TECHNIQUE ET NATURE DES TRAVAUX .....	7
3.1.	Présentation du projet .....	7
3.2.	Origine du projet.....	9
3.3.	Nature des travaux.....	9
4.	DESCRIPTIF DES TRAVAUX .....	10
4.1.	Pêche de sauvegarde.....	10
4.2.	Arrêt centrale .....	10
4.3.	Convention avec EDF.....	10
4.4.	Moyens à mettre en œuvre.....	10
4.5.	Accès.....	10
4.6.	Description des travaux .....	11
4.7.	Nomenclature d'incidence.....	12
4.8.	Mesures préventives et correctives.....	13
4.9.	Tranches de travaux.....	13
5.	NATURA 2000.....	13
6.	ANNEXES.....	14

## SOMMAIRE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1:	Plan IGN – Localisation – 1/15 000 <sup>ème</sup> .....	4
Figure 2:	Plan IGN – Localisation Prise d'eau - 1/2 000 <sup>ème</sup> .....	5
Figure 3:	Plan de masse zone de travaux à la prise d'eau .....	5
Figure 4:	Plan IGN – Localisation Canal de fuite - 1/2 000 <sup>ème</sup> .....	6
Figure 5:	Plan de masse zone de travaux canal de fuite.....	6
Figure 6:	Consignes de travaux zone prise d'eau .....	8
Figure 7:	Consignes de travaux zone canal de fuite.....	9
Figure 8:	Détail du cheminement d'accès zone canal de fuite .....	10
Figure 9:	Détail du cheminement d'accès zone prise d'eau .....	11
Figure 10:	Atterrissement à traiter à l'aval du barrage .....	12
Figure 11:	Localisation Natura 2000 du projet – 1/25000 <sup>ème</sup> Source INPN.....	14

## 1. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire est la SNC SAFHCAA, domiciliée 2 chemin de la marouette, pôle Haristéguy 64100 BAYONNE. Le Gérant de la SNC SAFHCAA est M. Jean Marc LADEUIX.

**SAFHCAA**, est une société en nom collectif au capital de 80 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bayonne depuis le 03/06/1975 sous le n° SIRET 660 801 101 00073. Cette société exploite la concession hydroélectrique de Sinsat (09).

## 2. LOCALISATION DE L'AMENAGEMENT

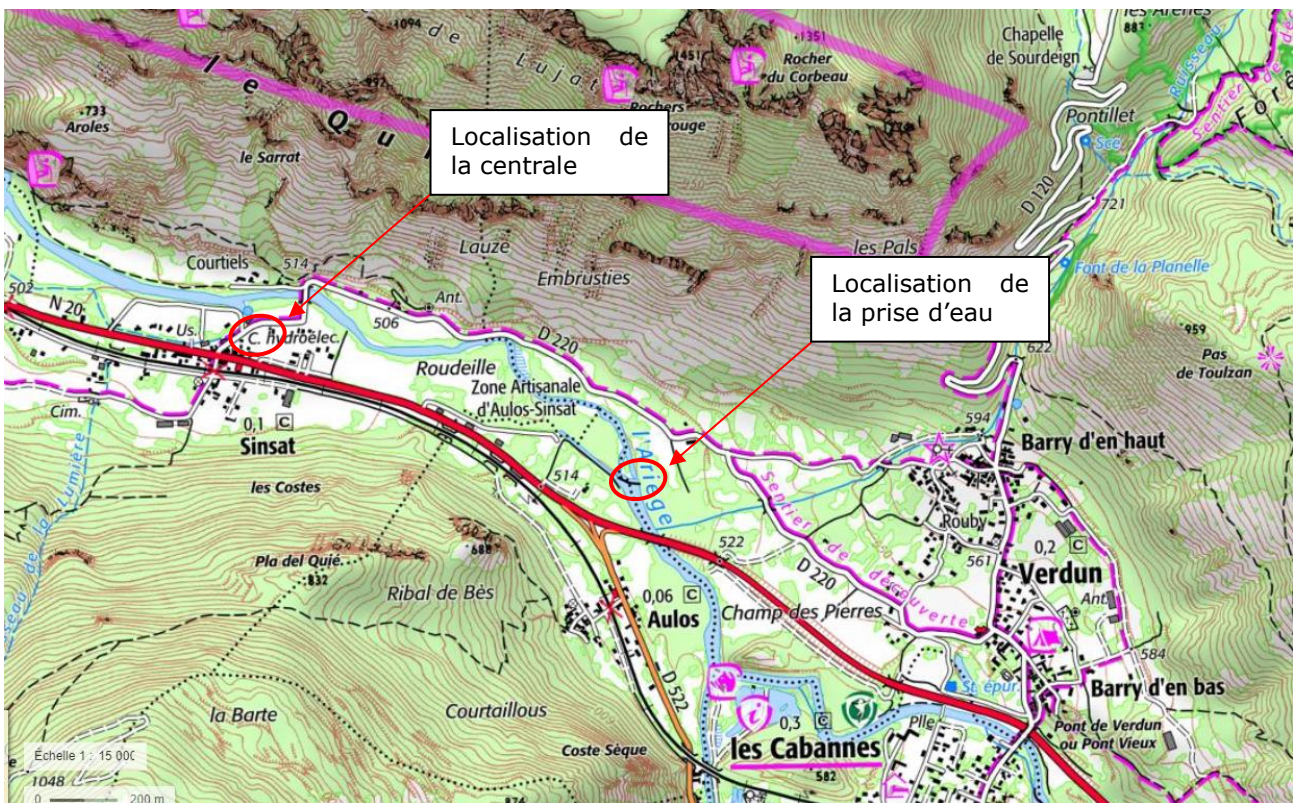


Figure 1: Plan IGN – Localisation – 1/15 000<sup>ème</sup>

Le plan de localisation ci-dessus positionne le lieu de l'aménagement dans sa globalité. La demande de travaux portera :

- Sur la prise d'eau
- Au niveau du canal de fuite en aval de la centrale

Les plans ci-dessous déterminent les périmètres de chacune des interventions.



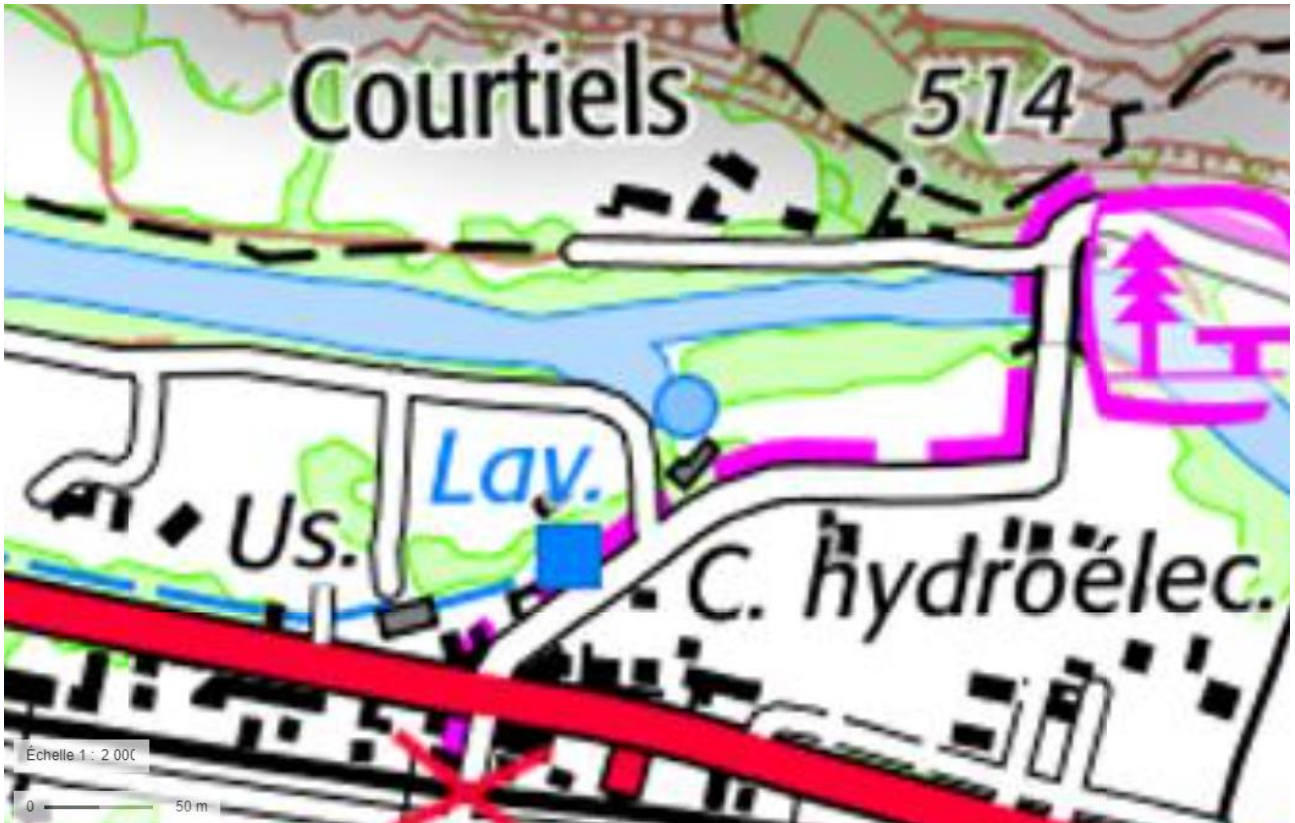


Figure 4: Plan IGN – Localisation Canal de fuite - 1/2 000<sup>ème</sup>



Figure 5: Plan de masse zone de travaux canal de fuite

L'emprise des travaux se trouve sur 2 zones distinctes :

- ✓ Zone prise d'eau : le curage se fera au niveau de l'entrée des vannes de gardes pour ensuite régaler les matériaux de l'autre côté du seuil en aval immédiat de sorte à éviter une zone de frayères potentielle. Le curage se fera également au niveau de l'entrée de la passe à poissons. Les matériaux issus de ce curage seront déversés de l'autre côté du seuil en rive gauche. L'atterrissement constaté au centre en aval immédiat du seuil sera également traité lors des périodes de réalisation des travaux au cours de cette autorisation pluriannuelle.
- ✓ Zone canal de fuite : en aval immédiat de l'aspirateur des turbines et au niveau de la restitution

L'accès à ces zones s'effectuent depuis des parcelles propriété foncières du pétitionnaire.

### **3. RESUME NON TECHNIQUE ET NATURE DES TRAVAUX**

#### **3.1. Présentation du projet**

Le projet comprend le curage de l'amont du seuil et l'entrée de la passe à poissons sur environ 1200 m<sup>2</sup> et au niveau du canal de fuite, à l'aval immédiat des turbines et au niveau de la restitution sur 400 m<sup>2</sup>. L'objectif est d'obtenir une autorisation pluri annuelle pour effectuer cette opération durant les 5 prochaines années (2024 – 2029), l'autorisation pluriannuelle précédente arrivant à échéance en 2024.

Le pétitionnaire a bénéficié d'une autorisation de ce type pour la période 2019-2023 et a transmis aux services de la DREAL le bilan de l'opération. Une visite commune sur site le 25 juin 2024 a permis également de se rendre compte du périmètre des travaux et du respect des préconisations qui avaient été demandées.

Grâce aux opérations menées par le passé, le volume dégravé dans le cours d'eau peut être évalué à environ 1000 m<sup>3</sup> au maximum (2020) et une moyenne de 800 m<sup>3</sup> environ (en sachant que le pétitionnaire n'est intervenu que 3 fois sur les 4 fois possibles).

La présente demande porte sur une autorisation pluri annuelle de dégraver, les volumes à extraire seront donc équivalents dans la mesure où les opérations seront réalisées régulièrement.

L'ensemble de ces travaux au moyen d'une pelle mécanique avec un accès dans le cours d'eau.

Les zones de curages, de régales des matériaux et de circulation des engins ont été définies avec la mise à jour de l'étude hydromorphologique du cours d'eau réalisée par le bureau d'études Hydrosphère et joint au présent dossier.



Figure 6: Consignes de travaux zone prise d'eau

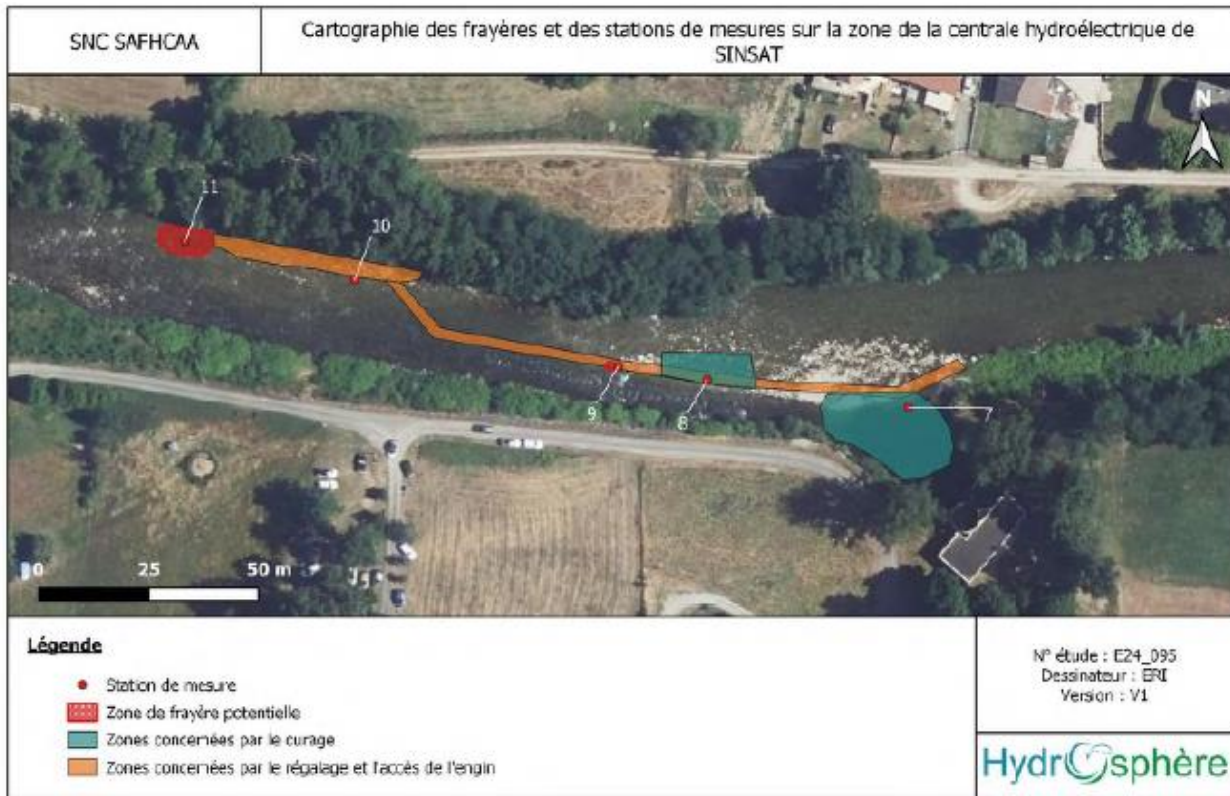


Figure 7: Consignes de travaux zone canal de fuite

Les zones d'interventions ont été définies de sorte à éviter les frayères et autres point environnemental sensible de chaque périmètre d'intervention.

### 3.2. Origine du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'entretien régulier de la concession (échéance 2028) de sorte à garantir et pérenniser les performances hydroélectriques du site.

### 3.3. Nature des travaux

L'intervention a lieu au niveau de la prise d'eau et du canal de fuite de la centrale de Sinsat. Les travaux consistent au curage de la zone amont du seuil pour transférer ces sédiments en pied de seuil vers l'aval. Elle a pour objectif d'assurer le transit sédimentaire.

La zone amont de la passe à poissons sera également traitée de sorte à garantir son efficacité. Au niveau du canal de fuite, l'opération consiste à l'évacuation des sédiments vers la rive droite de l'Ariège pour permettre leur reprise par le cours d'eau.

Cette opération comporte un transfert de sédiments au sens de la rubrique 3.2.1.0 définie à l'article R214-1 du Code de l'Environnement. Le volume, extrait est toutefois inférieur au seuil autorisatif défini dans cette rubrique. L'opération ne constitue pas non plus un exhaussement des berges au sens de la rubrique 3.2.2.0 de la nomenclature définie à l'article R214-1 du Code de l'Environnement puisque les sédiments seront rejetés à l'aval en pied de seuil dans le cours d'eau.

La nature des matériaux à travailler est constituée de galets en grande majorité. Toutefois, des matériaux fins seront susceptibles d'être déplacés. Pour cette raison, l'analyse des sédiments conformément à l'arrêté ministériel du 9 août 2006 est fournie.





Figure 9: Détail du cheminement d'accès zone prise d'eau

Le chemin inverse sera emprunté pour le retour des équipes et de la pelle mécanique. Le site sera remis en état lors du repli de chantier.

#### **4.6. Description des travaux**

Une fois acheminée, la pelle effectuera le dégravement depuis l'amont du seuil vers l'aval. L'opérateur respectera scrupuleusement les zones de curage et de régalaie.

Chaque soir la pelle sera stationnée en berge. Les ravitaillements en carburant s'effectueront loin du cours d'eau.

La pelle curera les mêmes zones que celles traitées lors de la précédente autorisation et en complément un petit atterrissement formé à l'aval



Figure 10: Atterrissement à traiter à l'aval du barrage

#### 4.7. Nomenclature d'incidence

Rubrique	Intitulé	Régime
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction de plus de 200 m<sup>2</sup> de frayères</li> <li>• Dans les autres cas</li> </ul>	Déclaration
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L.215-14 du code de l'environnement Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L.215-14 du code de l'environnement réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés au 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : <ol style="list-style-type: none"> <li>1° Supérieur à 2000 m<sup>3</sup> (A)</li> <li>2° Inférieur ou égal à 2000 m<sup>3</sup> dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A)</li> <li>3° Inférieur ou égal à 2000 m<sup>3</sup> dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D)</li> </ol>	Déclaration

#### 4.8. Mesures préventives et correctives

Les impacts potentiels des travaux présentés sont compensés par les mesures correctrices suivantes :

N°	IMPACTS POTENTIELS	MESURE DE REDUCTION DES EFFETS
1	Déversement accidentel d'hydrocarbures / Circulation dans le cours d'eau	Engins en parfait état de marche Opération d'entretien (vidange, nettoyage) réalisées loin du cours d'eau Déplacements d'engins dans le cours d'eau quasi en assec. Travaux concentrés sur 3 jours. Engins déplacés tous les soirs et entreposés sur berges pour éviter une pollution Présence d'un kit anti pollution sur site
2	Contamination par plantes invasives	Les engins seront rincés et nettoyés avant l'arrivée du chantier et chaque soir après une journée de travail

#### 4.9. Tranches de travaux

Les travaux auront lieu en une seule tranche de travaux et sur une durée la plus réduite possible (environ 5 jours).

La date de début d'intervention souhaitée se situe entre le 20 août et le 20 septembre de l'année.

### 5. NATURA 2000

La carte de localisation du projet par rapport aux sites NATURA 2000 est présentée ci-dessous :

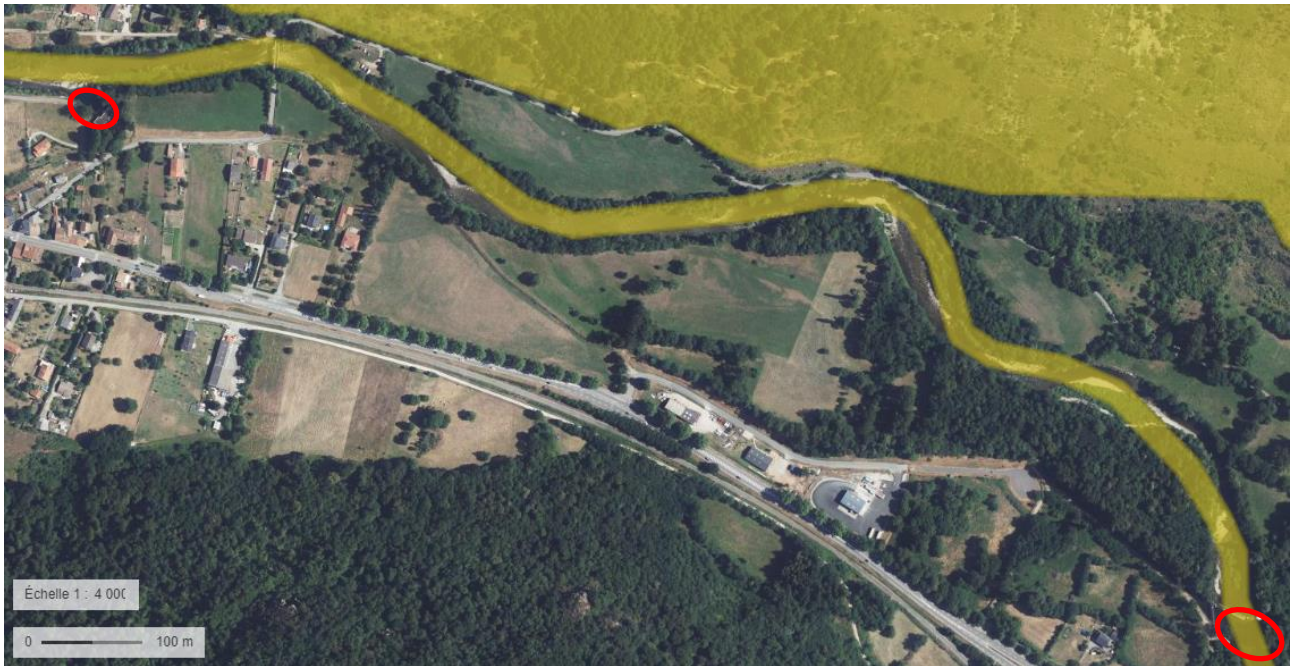


Figure 11: Localisation Natura 2000 du projet – 1/25000<sup>ème</sup> Source INPN

Le projet de travaux se trouve en site Natura 2000 (Directive Habitat FR7300829– Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno) pour la partie amont et hors zone NATURA 2000 pour le canal de fuite.

Il n’y aura pas de destruction d’habitats, pas de destructions de frayères et pas de perturbation de la vie aquatique. L’objet est d’améliorer le transit et la reprise sédimentaire.

## 6. ANNEXES

- Extrait cadastral zone de travaux
- Analyse de sédiments
- Etude hydromorphologique et frayères – juillet 2024